

SAS A SHEPHERD COMPANY
Société par actions simplifiée
Au capital social de 1 000 Euros
Siège social : route du Hameau de Pécharmant
24100 BERGERAC

R.C.S. : BERGERAC N° 898 091 111

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
PERIGUEUX

Le 02/07/2026 Dossier 2026 00023493, référence 2404P01 2026 A 00924

Enregistrement : 125 € Pénalités : 0 €

Total liquidé : Cent vingt-cinq Euros

Montant reçu : Cent vingt-cinq Euros

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le dix juin deux mille vingt-six, à dix heures,

Les soussignés :

Monsieur Jerzy NIEDOJADLO,
Né le 17 juillet 1950 à LONDRES (Royaume-Uni)

Titulaire de 500 actions

et

Monsieur Stephen NIEDOJADLO,
Né le 16 juin 1982 à HAMILTON (Canada)

Titulaire de 500 actions

Seuls actionnaires de la SAS A SHEPHERD COMPANY se sont réunis au siège social de la société, après avoir été statutairement et régulièrement convoqués, pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

- *Mise à jour de l'adresse du siège social de la société suite à une décision administrative,*
- *Modification de la date de clôture de l'exercice social,*
- *Modifications statutaires,*
- *Pouvoirs et formalités.*

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Jerzy NIEDOJADLO**, en sa qualité de président de la société, qui constate que l'assemblée réunissant tous les actionnaires, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Puis, il ouvre la discussion et donne la parole à l'Assemblée.

Plus personne ne demandant la parole, il est passé au vote des résolutions inscrites à l'ordre du jour.

1^{ère} RESOLUTION : Mise à jour de l'adresse du siège social de la société suite à une décision administrative.

Suite à une décision administrative, l'adresse du siège social a été modifiée. Il est donc nécessaire de procéder à la mise à jour des documents juridiques et administratifs de la société.

Ainsi, en lieu et place de « route du Hameau de Pécharmant 24100 BERGERAC », la nouvelle adresse du siège social de la société est **à compter de ce jour : 602 route du Hameau de Pécharmant 24100 BERGERAC.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} RESOLUTION : Modification de la date de clôture de l'exercice social.

Compte tenu de l'orientation technico-économique de la société, des modes de production pratiqués et des opérations projetées par les associés, l'assemblée décide, conformément aux statuts de la société, de modifier la date de clôture actuelle des exercices sociaux qui est le 30 septembre pour la fixer au 31 juillet de chaque année.

En conséquence de quoi, l'exercice en cours sera clôturé le **31 juillet 2026.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

3^{ème} RESOLUTION : Modifications statutaires.

L'assemblée des associés, en conséquence des résolutions ci-dessus approuvées, décide de modifier les articles 4 et 17 des statuts ainsi qu'il suit :

Article 4 - SIEGE SOCIAL - (1^{er} alinéa - nouvelle rédaction)

*Suite à une décision administrative d'adressage et aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 10 juin 2026, le siège social est fixé au **602 route du Hameau de Pécharmant 24100 BERGERAC.***

Le reste de l'article est inchangé.

Article 17 : EXERCICE SOCIAL - (nouvelle rédaction)

Par assemblée générale extraordinaire en date du 10 juin 2026, il a été décidé que l'exercice social débutera le 1^{er} août et se terminera le 31 juillet de chaque année.

En conséquence de quoi la prochaine clôture aura lieu le 31 juillet 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4^{ème} RESOLUTION : Pouvoirs et formalités.

Les résolutions adoptées par la présente Assemblée feront l'objet d'une publication, conformément aux lois et règlements en vigueur.

A cet effet, l'Assemblée confie tous pouvoirs, au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales, réglementaires et administratives.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les actionnaires.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à douze heures.

Monsieur Jerzy NIEDOJADLO

 **Jerzy NIEDOJADLO**
Signé électroniquement
le 16/06/2026 à 17h10 UTC

Madame Stephen NIEDOJADLO

 **Stephen NIEDOJADLO**
Signé électroniquement
le 23/06/2026 à 10h00 UTC